

République du Congo



PRIMATURE

Partenariat entre la
République du Congo et
l'Initiative pour la Forêt
d'Afrique Centrale (CAFI)



RAPPORT DE LA REVUE ANNUELLE 2022

De la mise en œuvre de la Lettre d'Intention portant sur l'établissement d'un partenariat de long terme entre la République du Congo et l'Initiative pour la Forêt de l'Afrique Centrale (CAFI)

VERSION FINALE

Le présent rapport présente les résultats de la revue annuelle du partenariat entre la République du Congo et CAFI conformément aux engagements pris par les partenaires dans la [Lettre d'Intention](#) signée en 2019. Il est le produit d'un processus consultatif des parties prenantes du partenariat sous la supervision du Secrétariat Permanent de la mise en œuvre de la Lettre d'Intention placé à la Primature avec l'appui du Secrétariat exécutif CAFI.

Conformément aux enjeux de la Lettre d'Intention et recommandations formulées par les membres du Comité de Pilotage lors de sa précédente rencontre en décembre 2022, le rapport de la revue annuelle 2022 s'articule autour de 4 parties :

1. Le rappel des enjeux du partenariat et la description de l'approche adoptée pour la réalisation de la revue annuelle ;
2. Les résultats de l'analyse des progrès réalisés pour l'atteinte des jalons intermédiaires de la Lettre d'Intention ;
3. Les résultats du suivi du processus de programmation du partenariat à date du présent rapport ;
4. Les résultats du diagnostic des besoins exprimés en vue du renforcement de l'appropriation nationale dans l'exécution des projets du partenariat.



1.

LE PARTENARIAT ENTRE CAFI ET LA REPUBLIQUE DU CONGO ET L'APPROCHE DE LA REVUE ANNUELLE

LE PARTENARIAT ENTRE CAFI ET LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

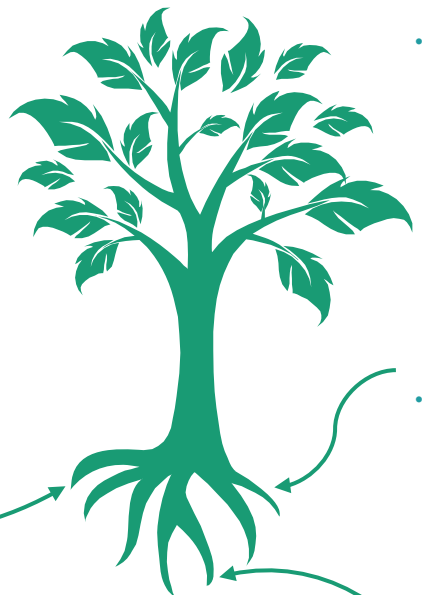
La Lettre d'Intention entre la République du Congo et CAFI signée le 03 septembre 2019 par le Président SASSOU-NGUESSO et le Président MACRON représentant le Conseil d'Administration de CAFI fixe des objectifs ambitieux pour améliorer l'utilisation et la gestion durable des ressources et réduire les émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts.

Pour chacun des secteurs prioritaires de la Lettre d'Intention, elle formalise un objectif stratégique aligné aux priorités identifiées par le Plan d'Investissement de la Stratégie Nationale REDD+ à atteindre à échéance 2025.

LA LETTRE D'INTENTION 2019-2025 : UN ACCORD À LA HAUTEUR DES AMBITIONS DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

FRUIT D'UN DIALOGUE DE HAUT NIVEAU

- **Signature par S.E.M. le Chef de l'Etat** de la République du Congo et le Président Macron pour CAFI ;
- **Pilotage par S.E.M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;**
- Suivi par le Comité Interministériel réunissant les Ministres et Ambassadeurs.



VISION

- **Concilier i) diversification économique et réduction de la pauvreté** et ii) affectation, gestion **et utilisation durable des terres** et des ressources naturelles.
- Protéger le potentiel de séquestration du carbone et la biodiversité de ses forêts.

ENGAGEMENTS CONJOINTS

- **Pour le Gouvernement : engagements en termes de politiques et mesures** (52 jalons) visant à planifier et gérer durablement ses ressources et réduire les risques de déforestation (*bâti sur les engagements existants du pays dans la cadre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives, l'Accord de Partenariat Volontaire FLEGT, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, etc.*).
- **Pour CAFI :**
 - **Engagement financier initial de 45 M USD (Fonds fiduciaire) + 20 M USD** financements bilatéraux alignés ;
 - Appui à la mobilisation de ressources et à leur coordination.

Ce partenariat met en exergue la forte ambition de la République du Congo en matière de gestion durable de ses ressources naturelles, avec notamment :

- L'aménagement du territoire national au travers d'un processus de planification spatiale multisectoriel et inclusif ;
- La promotion des activités agricoles (agro-industries et cultures pérennes) dans les zones de savane ;
- L'identification et engagement à ne pas convertir ses forêts à stock de carbone élevé (HCS) et à haute valeur de conservation (HCV) ;
- L'engagement à ne pas drainer ni assécher les zones de tourbières.

La contribution financière initiale prévue dans la Lettre d'Intention a aujourd'hui été dépassée avec une mobilisation de 53,5 millions de dollars américains (33,4 milliards de francs CFA) issus du fonds CAFI et des co-financements d'un montant total de 60,5 millions de dollars américains (37,8 milliards de francs CFA).



METHODOLOGIE & APPROCHE DE LA REVUE ANNUELLE 2022

ENGAGEMENT SUR LE SUIVI DU PARTENARIAT PRÉVU DANS LA LETTRE D'INTENTION

Le Gouvernement de la République du Congo a exprimé son **intention de garantir, de façon concertée avec les partenaires et parties prenantes des programmes, au travers d'une revue annuelle du partenariat**, le suivi :

- Des objectifs et jalons de la Lettre d'Intention ;
- Des résultats des projets d'appui du partenariat ;
- De la mobilisation et alignement des financements contribuant à l'atteinte des objectifs de la Lettre d'Intention.

Conformément à la Lettre d'Intention, ce suivi régulier complété par une revue indépendante du partenariat à mi-parcours **« permettra de fournir des indications quant au niveau d'engagement du Gouvernement et donc aux efforts de mobilisation des ressources conduits par CAFI ainsi qu'aux orientations du partenariat »**.

CADRAGE DU TRAVAIL DE LA REVUE ANNUELLE 2022

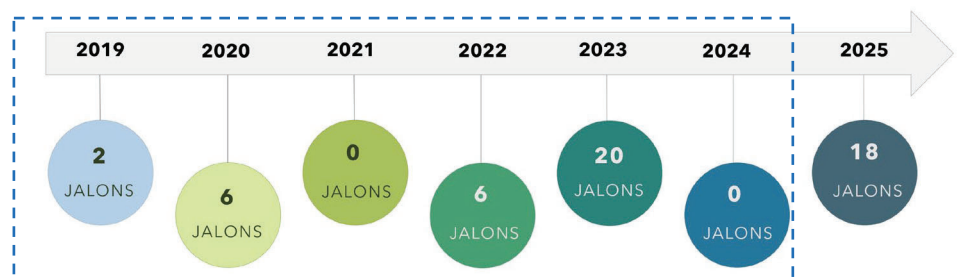
Conformément aux engagements pris par les partenaires dans la Lettre d'Intention et aux recommandations issues du précédent Comité de Pilotage, la revue annuelle 2022 s'est focalisée sur :

- L'analyse des progrès & lacunes de l'atteinte **de l'ensemble des jalons intermédiaires** de la Lettre d'Intention ;
- Le **suiti de l'instruction et exécution des projets financés par le fonds CAFI** et des **cofinancements mobilisés** ;
- Le diagnostic des besoins & propositions pour **une appropriation nationale renforcée dans l'exécution des projets** qui maximise la performance des projets.

METHODOLOGIE D'ANALYSE DES PROGRES POUR L'ATTEINTE DES JALONS ADOPTÉE

PORTÉE :

- Analyse de l'atteinte effective des jalons 2019-2022
- Analyse du risque de non-atteinte des jalons 2023



SYSTÈME DE NOTATION PROPOSÉ :

Basé sur le système développé dans le cadre des partenariats CAFI, le barème d'évaluation inclut quatre notations différenciées, dont deux pour qualifier les progrès intermédiaires.

Ce protocole à l'avantage de permettre :

- De qualifier les progrès réalisés par la programmation en se basant sur des critères identifiés pour chaque jalon ;
- D'identifier clairement les lacunes pour des actions immédiates au-delà du suivi des projets.

- Absence de progrès
- En progrès - Planification & Mobilisation des moyens réalisées dans le cadre de la programmation
- En progrès - Des résultats intermédiaires concrets atteints
- Jalon atteint/respecté sur l'année de suivi



METHODOLOGIE & APPROCHE DE LA REVUE ANNUELLE 2022

La revue annuelle des jalons a été conduite par le Secrétariat Permanent avec l'appui du Secrétariat Exécutif dans le cadre d'un dialogue organisé avec les parties prenantes du Partenariat. Le schéma ci-dessous décrit le processus participatif engagé pour la présente revue annuelle.

PROCESSUS D'ÉLABORATION DE LA REVUE ANNUELLE

TRAVAIL PRÉPARATOIRE & PROCESSUS PARTICIPATIF

Avril - Septembre 2023

- **Structuration d'un format de fiche jalon et travail revue bibliographique**
- **Constitution de 6 groupes de travail techniques multi-sectoriels & multipartites** pour renseigner les fiches jalons
- **Consultation des agences d'exécution** pour préciser les contributions des programmes à l'atteinte des jalons
- **Mise en œuvre des projets** : suivi et appui en continu des projets en cours d'instruction et d'exécution
- **Appropriation nationale des projets** :
 - Diagnostic préliminaire des forces & faiblesses
 - Entretiens individuels des experts des Unités de Gestion des Projets (UGP) (Gouvernement & Agences) sur les attentes

CONSULTATIONS NATIONALES SUR LES RESULTATS PRELIMINAIRES DE LA REVUE ANNUELLE

Octobre 2023

- **Consultation nationale** (gouvernement, représentants de la société civile et du secteur privé) sur les résultats de la revue des jalons
- **Consultation des ministères et Agences d'Exécution des projets** sur l'avancement, barrières et lacunes des activités contribuant à l'atteinte des jalons
- **Consultation des ministères et Agences d'Exécution des projets** sur :
 - Etat d'avancement dans la mise en œuvre des projets
 - Retours des parties prenantes pour l'amélioration de l'appropriation nationale et propositions de solutions

Echanges préparatoires avec le Gouvernement & le Conseil d'administration de CFI
sur les résultats de la revue annuelle

COMITE DE PILOTAGE DU PARTENARIAT

30 Octobre

- Examen/Approbation du rapport de la revue annuelle par le Comité de Pilotage
- Elaboration de recommandations au partenariat

RENCONTRE COMITE INTERMISTERIEL & AMBASSADEURS CFI

14 Novembre 2023

- Echanges & Validation d'une résolution pour le partenariat (incluant les recommandations aux partenaires et prochaines étapes)

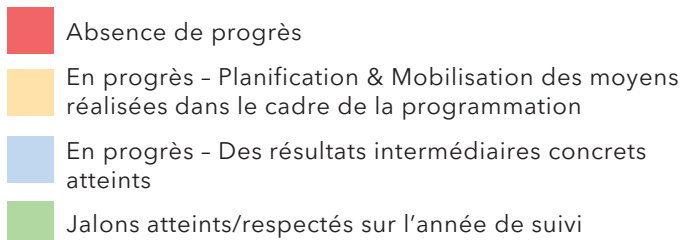
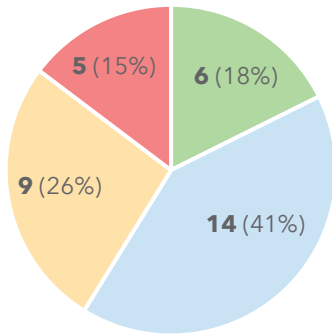


2.

**RESULTATS DE LA REVUE ANNUELLE
DES JALONS 2019 - 2023**

EVALUATION DES PROGRES SUR L'ATTEINTE DES JALONS 2019-2023

BILAN DE L'EVALUATION DES JALONS 2019- 2023



PROGRES DEPUIS LA DERNIERE REVUE ANNUELLE

| Statut des jalons | Jalons 2019-2023 | Numéros des jalons | Progrès depuis revue annuelle 2021 |
|---|------------------|--|------------------------------------|
| Jalons atteints/respecté | 6 | 4.6 - 4.7 - 4.9 - 4.13 - 6.5 - 8.10 | + 4 |
| Jalons en progrès (résultats intermédiaires concrets) | 14 | 1.7 - 1.8 - 2.6 - 4.3 - 4.5 - 4.8 - 4.10 - 5.3 - 5.4 - 7.2 - 8.4 - 8.5 - 8.6 - 8.8 | + 10 |
| Jalons en progrès (programmation) | 9 | 1.5 - 1.6 - 1.9 - 2.2 - 2.4 - 2.5 - 4.11 - 6.6 - 8.7 | + 9 |
| Absence de progrès | 5 | 2.3 - 4.4 - 4.12 - 8.3 - 8.9 | - |
| TOTAL | 34 | - | + 23 |

Des progrès significatifs sont observés dans la mise en œuvre de la Lettre d'Intention avec 6 jalons atteints, soit 4 de plus que lors de la dernière revue annuelle, 14 jalons avec des résultats intermédiaires, 9 jalons pour lesquels des appuis ont été programmés avec des moyens mobilisés et 5 jalons sans progrès.

Il est important de souligner que les projets étant pour la majorité toujours en cours d'opérationnalisation, les résultats concrets observés pour 20 des 34 jalons à échéance 2023 ont été atteints principalement en dehors des appuis programmatiques grâce aux efforts de l'ensemble des parties prenantes au partenariat. Sur les 34 jalons intermédiaires, 22 sont appuyés par les projets du portefeuille du partenariat.

Les 6 jalons (18%) atteints et respectés concernent principalement (i) la définition, structuration et opérationnalisation du mécanisme de gouvernance du partenariat et ses efforts continus pour une amélioration de la performance de sa mise en œuvre, (ii) le maintien du statut de conformité à la norme Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) avec la poursuite des efforts engagés dans l'initiative, (iii) la gestion durable des forêts avec l'adoption du code forestier en 2020 et des premiers textes d'application, la norme ITIE et la mise en place effective des instances de fonctionnement du partenariat.

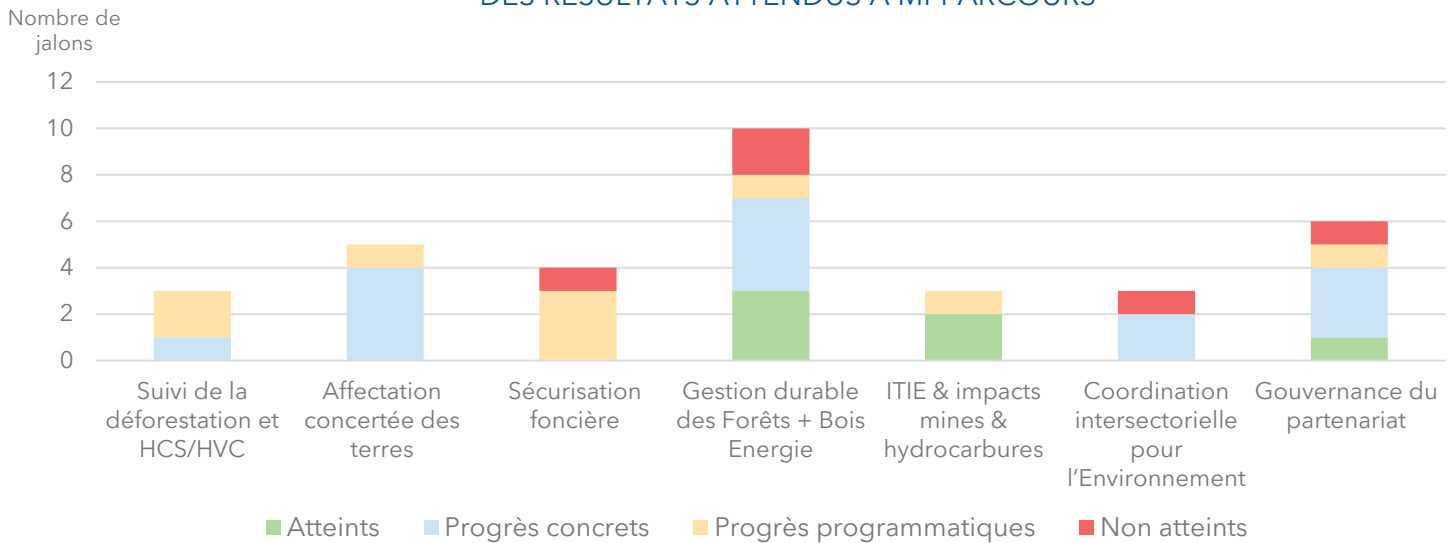
41% des jalons évalués (14 jalons) ont connu des avancées significatives depuis 2019, avec l'atteinte de résultats intermédiaires notables liés à la poursuite du développement des cadastres sectoriels, l'engagement de la société civile, ou encore aux efforts continus sur la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'Application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT).

9 jalons (26%) seront appuyés par les activités des programmes en cours de démarrage, avec des résultats effectifs attendus à court et moyen terme.

Enfin, l'évaluation met en évidence 5 jalons (15%) sans progrès portant sur les mécanismes de résolution des conflits fonciers, la coordination de l'ensemble des engagements, la concertation du secteur privé et la non-opérationnalisation du Système Informatique de Vérification de la Légimité et de la traçabilité des bois (SIVL) nécessaire pour le suivi des inégalités.

EVALUATION DES PROGRES SUR L'ATTEINTE DES JALONS 2019-2023

ETAT D'AVANCEMENT DES JALONS REGROUPEES EN FONCTION DES RESULTATS ATTENDUS A MI-PAROURS



LES RESULTATS EN PROGRESSION SIGNIFICATIVE

- Les résultats de la revue annuelle mettent en évidence **des progrès pour l'ensemble des résultats attendus à mi-parcours du Partenariat**.
- Les progrès liés à la gestion durable des forêts et au suivi de la déforestation ont été appuyés par la **publication du nouveau code forestier et la mise en place des groupes multipartites de concertation**.
- Les progrès liés à l'amélioration de la transparence et gestion durable des activités extractives sont également bien avancés, avec **la poursuite des efforts engagés dans l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**. Dans une démarche d'amélioration continue, les efforts seront poursuivis et appuyés par les projets d'appui du partenariat.
- Les résultats poursuivis en matière de gouvernance et suivi du partenariat sont significatifs** avec des efforts à poursuivre en vue d'améliorer en continu la performance du partenariat.
- Des résultats intermédiaires significatifs sont observés pour l'affectation concertée des terres**, en particulier la structuration des cadastres sectoriels Mines et Hydrocarbures et la redynamisation du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT).
- Des progrès sur le cadre légal de l'environnement** avec l'adoption de la loi d'orientation sur le développement durable en 2022 et la loi portant gestion durable de l'environnement en attente de promulgation.

LES RESULTATS QUI PRÉSENTENT DES RISQUES DE NON ATTEINTE OU DELAIS IMPORTANTS

- Le **retard de la programmation** pénalise particulièrement les progrès des jalons liés au suivi de la déforestation, l'affectation concertée des terres, la sécurisation foncière ainsi que la gestion durable des forêts et le bois énergie. **Des appuis programmatiques du PUDT sont attendus** sur toutes ces thématiques.
- Les jalons en lien avec **la sécurisation du foncier rural ne sont pas couverts de manière exhaustive par la programmation** : notamment en matière de recours & résolution des conflits fonciers.
- La progression de l'ensemble des jalons liés à l'affectation concertée des terres est dépendante de l'opérationnalisation du cadastre foncier croisé. Une absence de visibilité sur les modalités prévues pour **l'élaboration du cadastre agricole** induit un risque sur l'avancement de ces jalons.
- Un manque de coordination de l'ensemble des engagements pris sur l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles** contraint les progrès sur l'atteinte des jalons liés à cet enjeu.
- Enfin, **un déficit de concertation avec le secteur privé sur les incitations à la gestion durable des ressources naturelles** fait peser un risque sur les progrès de certains jalons.



LES BESOINS PRIORITAIRES IDENTIFIÉS POUR L'ATTEINTE DES JALONS 2019 - 2023

POUR LES JALONS ATTEINTS :

- Poursuivre les efforts engagés pour le maintien des résultats et une amélioration continue de la performance des mécanismes de gouvernance.

POUR LES JALONS 2019-2023 DONT LES BESOINS SONT COUVERTS PAR LES PROJETS DU PORTEFEUILLE :

- Evaluer les possibilités d'accélération de la mise en œuvre des activités contribuant à ces jalons pouvant être intégrées dans les plans annuels de travail des projets, en particulier pour les travaux relatifs à l'identification des forêts à stock de carbone élevé (HCS) et à haute valeur de conservation (HCV) et à l'affectation concertée des terres, jalons intermédiaires clés à l'atteinte des jalons 2025.

POUR LES JALONS DONT LES BESOINS SONT OU SEMBLENT INSUFFISAMMENT COUVERTS PAR LA PROGRAMMATION :

- Prévoir la mise en place d'un cadastre agro-foncier pour lequel les services en charge de sa mise en œuvre et les modalités d'appui sont à préciser.
- Cartographier les mécanismes de recours et résolution des conflits fonciers et les besoins afférents à leur fonctionnement et mise en cohérence.
- Informer sur les résultats des travaux engagés pour la sécurisation des terres et des investissements en vue de capitaliser sur les leçons apprises pour alimenter les réflexions sur les modalités de sécurisation foncière des investissements à venir.
- Cartographier les mécanismes de gouvernance existant pour la coordination de la mise en œuvre des accords internationaux relatifs au climat & à la gestion durable des forêts en vue de proposer des mécanismes pertinents pour, dans un premier temps, assurer un partage et une communication de l'information performants.
- Analyser les barrières à l'investissement du secteur privé dans la gestion durable des ressources naturelles et ce, en vue de déverrouiller un potentiel d'investissement bien plus important que CAFI pour financer une trajectoire de développement verte de la République du Congo.



3.

ETAT DES LIEUX DU PROCESSUS DE PROGRAMMATION DU PARTENARIAT



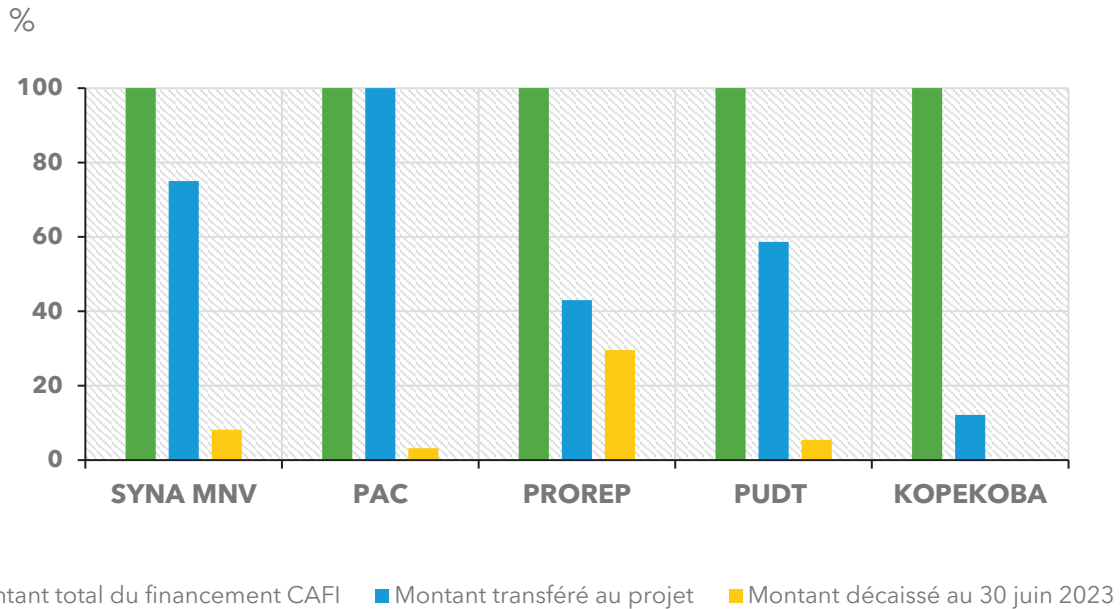
ETAT DES LIEUX DU PROCESSUS DE PROGRAMMATION DU PARTENARIAT

Le portefeuille du partenariat combine projets habilitants et d'investissement pour un budget total de 55 millions de dollars américains (33,4 milliards de francs CFA) du fonds CAFI et a permis de mobiliser des co-financements d'un montant total de 60,5 millions de dollars américains (37,8 milliards de francs CFA).

| PROGRAMME | MINISTÈRE DE TUTELLE / AGENCE | PERIODE D'EXECUTION OU DUREE | BUDGET TOTAL | ETAT D'AVANCEMENT ET PROCHAINES ETAPES |
|--|--|-----------------------------------|--|--|
| PROJETS EN PHASE D'EXÉCUTION | | | | |
| Opérationnalisation du SYNA-MNV de la République du Congo | MEF FAO | Du 15/11/21 au 31/12/24 | 2 M \$ <i>1,3 Md FCFA</i> | 1 ^{er} Comité de Pilotage réalisé Extension sans coût validée Prochaines étapes : Atteintes des conditions de déblocage de la seconde tranche d'ici fin 2023 : formalisation d'un accord de partage des données et communication des données. |
| PAC Projet d'Appui à la Coordination | Primature PNUD | Du 09/12/21 au 28/11/23 | 1,5 M \$ <i>936 M FCFA</i> | Deux Comités de Pilotage réalisés Démarrage en cours du projet préparatoire au projet d'appui à la société civile Prochaines étapes : Examen de la demande d'extension sans coût |
| PROREP Renforcement du Potentiel en Bois Energie Durable | MEF FAO | Du 17/02/22 au 31/12/26 | 7 M \$ <i>4,4 Md FCFA</i> | 1 ^{er} Comité de Pilotage réalisé le 12 octobre 2023 Prochaines étapes : Atteintes des conditions de déblocage de la seconde tranche d'ici fin 2023 : plantation de 500 hectares. |
| PUDT Programme d'Utilisation Durable des Terres | MATIER MEF/ MEDDBC/ MAEP | Du 21/12/22 au 13/11/27 | CAFI : 18,5 M \$ <i>11,5 Md FCFA</i> AFD : 7 M € <i>4,6 Md FCFA</i> | Transfert de la première tranche effectuée le 19 décembre 2022 Prochaines étapes : En attente du 1^{er} Comité de pilotage |
| KOPEKOBA Programme d'Investissement du PUDT | AFD | Du 06/09/23 au 31/08/28 | CAFI : 16,5 M \$ <i>10,3 G FCFA</i> UE/AFD : 23 M € <i>15,1 Md FCFA</i> | Transfert de la première tranche effectuée le 05 septembre 2023 Prochaines étapes : Organisation du 1^{er} COPIL et démarrage effectif |
| PROJETS EN PHASE D'INSTRUCTION | | | | |
| LITUKA Diffusion de foyers améliorés à Brazzaville et Pointe-Noire | MEF ONG ID | 3 ans | 1 M \$ <i>623 M FCFA</i> | Document de projet révisé soumis conjointement au CAFI en octobre 2023 Prochaine étape : Signature du document de projet & transfert des fonds |
| Gouvernance Environnementale Renforcement de la gouvernance environnementale | MEDDBC GIZ | 4 ans | CAFI : 6 M \$ <i>3,7 Md FCFA</i> GIZ : 0,5 M € <i>328 M FCFA</i> | Document de projet développé avec prise en compte des commentaires des évaluations réalisées Prochaine étape : Soumission officielle du document de projet |
| Projet d'appui au secteur privé | / | 2 ans | 1 M \$ <i>623 M FCFA</i> | Termes de référence revus au deuxième Comité de Pilotage du partenariat Prochaine étape : Echange sur les modalités de portage de l'appui identifié |
| Projet d'appui à la Société Civile | PNUD | A déterminer | 2 M \$ <i>1,3 Md FCFA</i> | Intégration d'un appui à démarrage rapide au Projet d'Appui à la Coordination (PAC) Prochaine étape : Echange sur les modalités de portage de l'appui identifié |

ETAT DES LIEUX DU PROCESSUS DE PROGRAMMATION DU PARTENARIAT

ETAT DE LA MOBILISATION DES FINANCEMENTS CAFI EN RÉPUBLIQUE DU CONGO AU 30 JUIN 2023



DES SUCCES DE LA PROGRAMMATION

- La mise en œuvre du partenariat et de son cadre programmatique mobilise 33,4 milliards de francs CFA équivalent du fonds CAFI et a permis la mobilisation de co-financements d'un montant total de 37,8 milliards de francs CFA.
- L'ensemble des projets identifiés sont en cours de mise en œuvre ou en phase de finalisation d'instruction ce qui permet d'envisager la mise en œuvre de l'ensemble des projets à échéances fin 2023.
- Les projets sont fortement appropriés par les parties prenantes gouvernementales et sont alignés aux ambitions de la Lettre d'Intention.

DES DIFFICULTES RENCONTREES

- L'instruction et l'exécution des projets a connu un retard important avec - à date de la revue annuelle - un faible taux de décaissement des projets et un manque de résultats concrets de mise en œuvre atteints. Parmi les causes principales du retard, on peut citer :
 - Des délais importants liés à la mise en œuvre des procédures opérationnelles ;
 - Un manque de clarté sur les rôles et responsabilités des parties prenantes entravant la mise en œuvre ;
 - De la complexité des enjeux traités requérant une importante coordination intersectorielle et multipartite pour l'identification d'approche répondant aux attentes exprimées.
- Des déficiences de fonctionnement des organes de gouvernance des projets et des dépenses importantes exécutées sans Programme de Travail Annuel Budgétisé (PTBA) par les Comités de Pilotage des projets.



LES BESOINS PRIORITAIRES IDENTIFÉS POUR LA PROGRAMMATION DU PARTENARIAT

DE MANIÈRE GÉNÉRALE :

- Nécessité de clarifier les rôles et responsabilités des parties prenantes à l'exécution du projet.
- Définir & appuyer la mise en place de processus de décision et de concertation dans le cadre de l'instruction et de l'exécution (cf. Section appropriation nationale).

DE MANIÈRE SPÉCIFIQUE :

- **PUDT & KOPEKOBA** : assurer l'adoption du décret de création du Comité de Pilotage et l'organisation avant fin 2023 des Comité de Pilotage pour des Programmes de Travail Annuel Budgétisés approuvés par ceux-ci.
- **SYNA-MNV & PROREP** : accélérer la production des résultats opérationnels, en priorité, pour l'atteinte des jalons 2019-2023 et des deuxièmes tranches.
- **Gouvernance environnementale & LITUKA** : assurer respectivement la soumission et la signature du document de projet pour un démarrage effectif fin 2023.
- **Appui à la coordination du partenariat et à l'engagement des parties prenantes non-étatiques** : assurer la continuité des activités d'appui au partenariat en prenant en compte les recommandations issues de la revue annuelle et d'assurer la mise en œuvre des activités identifiées dans les termes de référence de l'appui.



4.

**VERS UNE MEILLEURE
APPROPRIATION NATIONALE DES
PROJETS DU PARTENARIAT**



VERS UNE MEILLEURE APPROPRIATION NATIONALE DES PROJETS DU PARTENARIAT

DEMANDE DU COMITÉ DE PILOTAGE DE CLARIFIER LES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DES PROJETS

La mise en œuvre effective des projets du portefeuille du partenariat a connu d'important retards, liés pour leur majorité au manque de compréhension et de clarté sur les rôles et responsabilités des partenaires de mise en œuvre dans le contexte particulier du fonds fiduciaire du CAFI - Fonds 'pass-through', dans lequel **le pilotage des projets est assuré par le Ministère bénéficiaire et les responsabilités programmatiques et fiduciaires sont déléguées à des Agences d'Exécution accréditées.**

Suite au deuxième Comité de Pilotage du partenariat qui s'est tenu en décembre 2022, son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, en sa qualité de président du Comité de Pilotage et du Comité Interministériel a demandé au Président du Conseil d'Administration du CAFI de :

« Clarifier les arrangements institutionnels entre les organisations de mise en œuvre et les ministères bénéficiant des programmes soutenus par CAFI afin que la mise en œuvre de ces programmes/projets soit effectuée par des structures techniques publiques. »

DEMARCHE PROPOSÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CAFI

En réponse à la demande transmise par Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement au Président du Conseil d'Administration du CAFI, le Conseil d'Administration de CAFI a proposé en février 2023 de répondre à la demande au travers d'une approche en trois étapes :

- **Diagnostic des forces et faiblesses de l'appropriation nationale** dans le cadre de la programmation au travers d'un processus consultatif avec les parties prenantes à la programmation : Ministères et Agences d'Exécution ;
- **Développement de propositions concrètes** à soumettre à l'appréciation du Comité de Pilotage lors de la revue annuelle ;
- **Mise en œuvre des orientations adoptées lors de la revue annuelle.**



VERS UNE MEILLEURE APPROPRIATION NATIONALE DES PROJETS DU PARTENARIAT

PRINCIPAUX RESULTATS DES CONSULTATIONS SUR L'APPROPRIATION NATIONALE DES PROJETS DU PARTENARIAT

DES SUCCÈS IDENTIFIÉS :

- L'élaboration conjointe en 2020 d'un cadre programmatique ayant permis un alignement de la programmation aux priorités nationales sectorielles ;
- Un leadership de haut niveau piloté par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement officiellement mis en place avec l'adoption du décret 2020-347 du 4 septembre 2020 et le renforcement continu des organes de gouvernance avec une forte mobilisation des autorités ministérielles ;
- Une forte participation et appropriation des projets des cadres et experts techniques des ministères sectoriels ;
- Une compréhension renforcée des parties prenantes du cadre de fonctionnement du fonds fiduciaire et du cadre de gouvernance du partenariat ;
- Une progression active vers des modalités d'exécution nationale des activités des projets exécutés avec les Agences des Nations Unies, concrétisée par :
 - La signature de Memorandum of Understanding avec le Ministère de l'Economie Forestière dans le cadre des projets PROREP et SYNA-MNV ;
 - La délégation de la gestion de financements avec le Secrétariat Permanent, le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR), le Service Nationale de Reboisement (SNR) et le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des ressources Forestières et fauniques (CNIAF).

DES ATTENTES EXPRIMÉES PAR LES PARTIES PRENANTES :

AUX AGENCES D'EXECUTION :

- **Un alignement des objectifs** des projets aux priorités gouvernementales ;
- **Une participation effective des ministères sectoriels** au développement des projets avec l'assurance de la prise en compte des recommandations issues des concertations nationales;
- **Une priorité de mise en œuvre des activités du projet par le service technique de l'institution nationale compétente** ou une implication/renforcement de capacité systématique de ce service, s'il est décidé conjointement que l'appui par une structure internationale est nécessaire.
- **Des budgets de fonctionnement** des UGP permettant aux structures gouvernementales de fonctionner de manière la plus autonome possible.

AUX COORDINATIONS NATIONALES :

- **Des facilités institutionnelles** permettant au projet d'avancer au sein de l'administration (arrêtés, décrets signés dans des délais acceptables pour le projet) et une **délégation de compétences aux experts des ministères sectoriels**, membres des UGP ;
- **Une coordination interministérielle renforcée et performante** assurée par les **experts des ministères sectoriels**, membres des Unités de Gestion des Projets (UGP), avec l'appui du Secrétariat Permanent ;
- **Une mobilisation des compétences techniques des ministères**, non partie prenante des UGP, pour émettre des avis sur les résultats produits et apporter des réflexions sur les stratégies sectorielles concernées.

VERS UNE MEILLEURE APPROPRIATION NATIONALE DES PROJETS DU PARTENARIAT

PROPOSITIONS SOUMISES À L'ATTENTION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE

1. Dans le respect des exigences du fonds fiduciaire, du Décret 2020-347 et des procédures des Agences d'exécution, **développer des directives opérationnelles harmonisées** clarifiant les mandats, les modalités de fonctionnement, les résultats attendus et les exigences des organes de décision (Comité de pilotage), de concertation (Comité technique et de suivi opérationnel) et d'exécution (Unité de Gestion du Projet). Celles-ci seront cohérentes avec les mécanismes de gouvernance en place des projets et permettront de les renforcer pour une performance augmentée tout en étant adaptables aux conditions particulières des projets.
2. Encourager et de soutenir la montée en compétences des institutions nationales pour la réalisation des activités sous des modalités d'exécution nationale par les services nationaux compétents. A l'instar des résultats atteints au travers des projets d'appui à la coordination, PROREP et SYNA-MNV, de continuer le renforcement des institutions nationales clés pour avoir la capacité de répondre aux exigences des critères d'accréditation du fonds et des agences d'exécution.



Consultation des Coordonnateurs et des Agences d'exécution des projets sur la programmation et l'appropriation nationale. Le 13 octobre 2023, Hôtel PEFACO, Brazzaville